

## **Journal n° 60 : Réconciliation**

### **Sommaire**

Edito	page 1
Dossier : Réconciliations	
... avec soi-même, avec Dieu	page 2
- En apprivoisant mon ombre	page 3
- Acrostiche	page 4
- Chemins vers une nouvelle relation	page 5
- Se libérer d'un boulet	page 6
... avec ses enfants, son entourage	page 6
- La prière pour pardonner	page 7
... avec sa paroisse et l'Église	page 9
- L'Église nous aime	page 9
... avec son ex-conjoint	page 10
- Avant de se réconcilier, il faut pardonner	page 11
- Un repas qui fait du bien	page 12
- Retrouvailles sans paroles	page 13
.. Réconciliations	page 14
Courrier des lecteurs	page 15
Un groupe se présente	page 16
- Issy les Moulineaux	
- Bayeux - Lisieux	
Sessions	page 17
La Vie des groupes & des régions	page 18

### **Editorial**

#### Réconciliation

C'est une joie de voir des régions proposer leur réflexion dans le journal. Au printemps dernier, n° 57, Bourgogne-Rhône-Alpes vous a présenté un dossier sur la concubinage, un soutien dans le divorce+; à l'automne, n° 59, quelques personnes du Sud-Ouest ont réalisé "Conscience et loi+", et vous pourrez lire dans le courrier des lecteurs les réactions suscitées par ce sujet délicat.

Aujourd'hui, Ile-de-France partage avec vous le thème "Quelles réconciliations à vivre après un divorce+", choisi pour une rencontre régionale le 7 novembre. Quatre pôles de réflexion : se réconcilier avec soi-même et avec Dieu , avec ses enfants et son entourage , avec sa paroisse, avec l'Église, avec son ex-conjoint. Vous pourrez lire les synthèses de ces pôles, retravaillées pour vous en faciliter la lecture, des témoignages et le texte de l'intervention du père Guy de Lachaux qui a clôturé cette rencontre.

Pour un sujet aussi vaste, la nécessaire profondeur de la réflexion ne pouvait être que effleurée au cours d'un trop bref samedi après-midi. Mais en parler dans l'écoute et la confiance permet que le chemin de la reconstruction de soi se fasse peu à peu.

Qu'il en soit de même pour vous lecteurs, individuellement, et surtout en groupe. Le traumatisme de la séparation est d'une telle violence qu'il faut beaucoup de temps pour que les diverses relations qui constituent la personne se re-tissent, et souvent de façon très différente.

Il se trouve que, dans le même temps, un article de Xavier Lacroix dans le Forum du journal La Croix du mercredi 30 septembre a été très remarqué. Déjà, dans les colonnes du Pèlerin, ce philosophe et théologien à l'Université catholique de Lyon, débattant avec Guy de Lachaux à propos des personnes divorcées remariées, s'était prononcé pour une pénitence de sept ans, après laquelle elles pourraient avoir accès au sacrement de réconciliation et à l'eucharistie. Dans son article, considérant que l'aspect définitif de l'abstinence eucharistique pose problème, et se rappelant la phrase de Jean-Paul II dans l'exhortation apostolique Familiaris consortio, « la réconciliation par le sacrement de pénitence ne peut être accordé qu'à ceux qui se sont repentis d'avoir violé le signe de l'Alliance et de la fidélité au Christ », il se demande si « l'essentiel n'est pas dans un chemin de vérité et de clarification, qui passerait par un temps de pénitence sans s'y réduire ». Après ce temps, il s'agirait de se reconnaître pécheurs, et ainsi de pouvoir recevoir le pardon.

N'y a-t-il pas là l'amorce d'un pas où l'Église pourrait dire à la fois la loi de l'indissolubilité et la nécessaire miséricorde ? Chemin d'espérance...

Bruno Laurent